

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-25-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

**N° 25/25**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

**Objet de la délibération :**

Affectation des résultats –  
Budget ZAE Sous le bois

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
<b>Procuration</b>	
<b>Suppléé(e)s</b>	Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT
<b>Excusé(e)</b>	Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY
<b>Absent(e)s</b>	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°17/25 du conseil communautaire du 25/02/2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget ZAE Sous le bois,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2024 du Budget ZAE Sous le bois comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-25-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2024	578 663.76	577 522.61	-1 141.15
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	0.00	113 243.56	113 243.56
	Résultat à affecter			112 102.41
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2024	574 040.61	571 699.76	-2 340.85
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	0.00	28 300.24	28 300.24
	Solde global d'exécution			25 959.39
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2024</b>	Fonctionnement	0.00	0.00	
	Investissement	0.00	0.00	
<b>Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en fct et invt)</b>		1 152 704.37	1 290 766.17	138 061.80
<b>Affectation définitive du résultat/Reprise définitive au BP 2025</b>	Report excédent invt (001)			25 959.39
	Couverture déficit invt/réserve (1068)			
	Report en recettes de fonctionnement (002)			112 102.41

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

